

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations dans la continuité de l'urbanisation existante à l'Ouest, tout en réussissant son intégration paysagère.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir des lots individuels qui permettront d'augmenter la capacité d'accession de terrains constructibles viabilisés sur la commune de Parentis-en-Born et de répondre à la demande en logement sur ce secteur.

Le défrichage d'une partie des parcelles permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichage :

Au vue de la reconversion de sols, le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé des arbres puis arrachage de souches. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via la route du Mouquet au Sud-Ouest.

Phase travaux d'aménagement et de construction :

- Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations) : Conservation d'arbres existants au Sud et plantation d'arbres en accotement de voirie.
- La construction des maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage, la phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise projet :	1,15 ha
Emprise du défrichement :	0,80 ha
Lots privatifs :	9 421 m ²
Ensemble voirie (voie nouvelle, accès, cheminements doux, placette...):	1 075 m ²
Espaces verts communs :	1 068 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Mouquet
Commune de Parentis-en-Born (40)

Cadastre: Section AN
n°456, 457, 357, 1152 et 1151

Coordonnées géographiques¹

Long. 44°21'47"16 Lat. 1°02'51"72

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de PARENTIS-EN-BORN - Arrêté préfectoral du 25 janvier 2000. Le site du projet n'est cependant pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide élémentaire la plus proche est située à plus de 10 km.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRN ou par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas concernée par un site ou sur des sols pollués, selon la base de données BASIAS. Cela dit, une activité d'extraction est référencé à proximité non immédiate du projet (AQ14008006).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Parentis-en-Born n'est pas comprise dans une Zone de répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les informations communiquées par l'ARS Aquitaine-DT40, le projet se situe dans un périmètre de protection éloigné. (PARENTIS "arènes" P.S. 10 ESSO-REP).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 4,5 km du projet "Etangs landais Nord".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 2,1 km du projet : Directive Habitats "Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born" - FR7200714
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise projet est située à plus de 15 km d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les logements au réseau EDCH. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'abattage des arbres engendrera un excédent de matériaux, qui seront gérés au niveau de la filière bois. Des terrassements seront probablement nécessaires, dans le cadre de la viabilisation du lotissement et de la construction des habitations. Les déblais seront valorisés sur site ou sur un site de même fond géochimique. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé. Le projet s'adaptera à la topographie du site afin de minimiser les déblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'abattage des arbres conduira à une perturbation temporaire de la biodiversité existante. Les espèces bénéficieront de vastes zones de report disponibles à proximité directe (espaces boisés au Nord à l'Est et au Sud). Le site étant bordé par un espace boisé, l'altération du milieu naturel est relativement faible. La pièce 7 précise plus amplement cet aspect.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 2,1 km du site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born" - FR7200714. Le projet n'est pas de nature à impacter les habitats ou les espèces rencontrées au niveau de ces milieux humides. De plus, l'opération prévoit de gérer ses eaux pluviales, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, conformément aux exigences de la Loi sur l'eau. La réalisation d'un dossier loi sur l'eau est prévu en ce sens, afin de minimiser les impacts sur le milieu aquatique et se rapprocher au plus près de la situation et du cycle actuel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est localisé hors des zones d'inventaire et de protection et des sites inscrits ou classés.</p> <p>Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines au niveau d'une ZRE.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de consommer des espaces forestiers, dans la mesure où celui-ci fait l'objet d'un défrichement. A ce titre, des arbres seront abattus.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Parentis-en-Born n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le risque feu de forêt est recensé sur le territoire communal. La commune est dotée d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).</p> <p>En outre, la carte de l'aléa incendie de forêt localise le site du projet partiellement (dans sa partie Nord-Est) en zone d'aléa fort. Ce risque est détaillé dans la pièce 7 annexée.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Selon l'ARS40 en octobre 2019, le projet intercepte le périmètre éloigné d'un captages EDCH. A cet égard, l'opération devra se référer aux prescriptions édictées par l'arrêté préfectoral afférent au captage.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier.</p> <p>Du fait de la création de logements , le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles...</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p> <p>En phase d'exploitation, il s'agira d'un secteur d'habitat.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Bien que le site soit localisé à proximité d'une zone d'habitation, on ne peut considérer que celui-ci soit concerné par des émissions lumineuses. Des émissions lumineuses pourront être produites par les futurs aménagements (candélabres et logements). L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du projet seront collectées et infiltrées au droit du lotissement, une surverse pourra éventuellement être mise en place vers le réseau EP existant route du Mouquet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration qui collecte le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichement ne sera pas producteur en tant que tel de déchets. Il sera géré par la filière "bois". En phase exploitation, le lotissement sera à l'origine de production de déchets ménagers, liés à la vie courante des habitations.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifiera le paysage, dans la mesure où des arbres seront coupés. Dans un deuxième temps, des maisons d'habitation seront implantées. Néanmoins, l'environnement direct du projet est de type pavillonnaire à l'Ouest, résidentiel et boisé : le lotissement s'intégrera dans le paysage. De plus, des arbres seront conservés et des aménagements paysagers sont prévus afin de conserver l'identité paysagère existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol sera modifié, l'opération de défrichement visant à mettre fin à la destination forestière du terrain. Néanmoins, l'aménagement du lotissement s'inscrit dans une zone UCa: zone urbaine dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettant d'admettre immédiatement des constructions.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Si le défrichement vise à supprimer la destination forestière des parcelles en vue d'y aménager le lotissement, le projet prévoit de conserver certains sujets, notamment au Sud, afin de conserver une certaine identité paysagère des terrains.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et de l'inventaire scientifique.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées et infiltrées au droit du lotissement, contribuant au cycle naturel de l'eau. Une surverse pourra éventuellement être mise en œuvre vers un exutoire fonctionnel en mesure de recevoir les excès d'eaux pluviales (gestion qualitative et quantitative).

Les impacts et mesures sur l'Eau et les milieux aquatiques seront traitées dans le dossier Loi sur l'Eau qui comportera également une notice d'incidence Natura 2000.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération intègre des dispositions paysagères (conservation d'arbres, espaces verts communs) participant à la valorisation du patrimoine paysager de la commune.

De plus, au regard des expertises réalisées in situ, le site du projet n'enferme pas de sensibilités écologiques fortes (absence de zone humide et d'arbre remarquable).

Les mesures du projet afin de réduire et compenser ses impacts sur l'eau et les milieux aquatiques seront traitées dans un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7. Présentation du site et du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le,

08/11/19

Signature

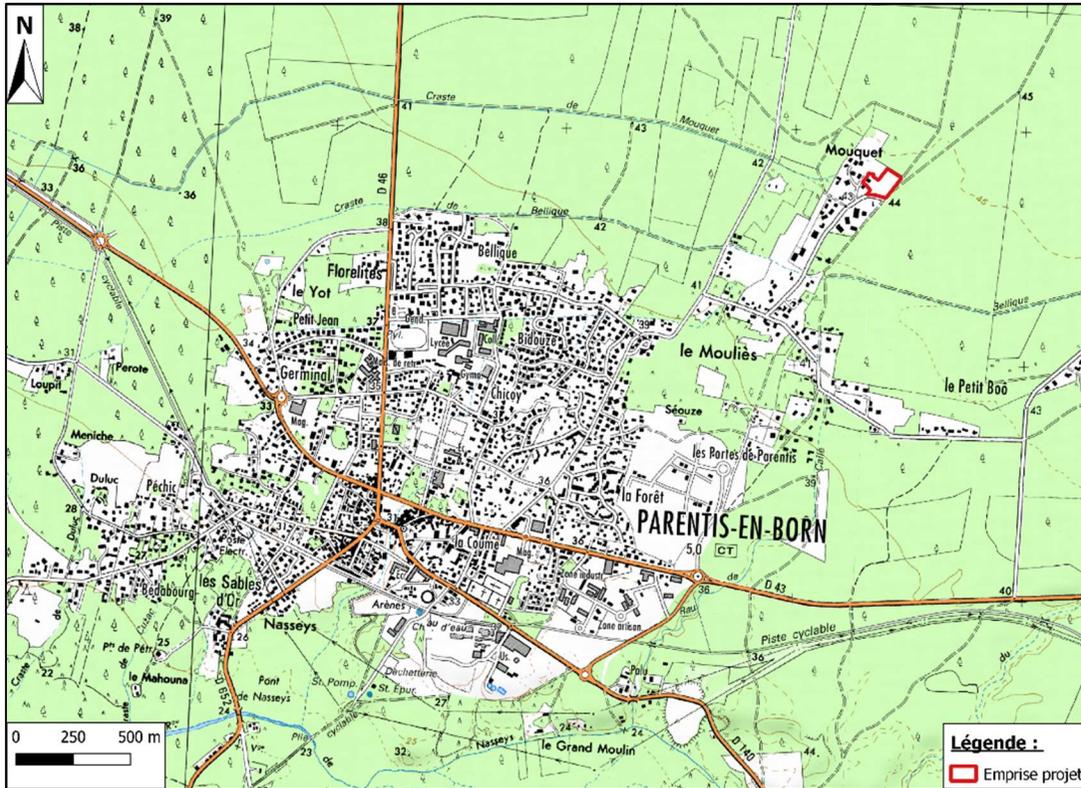

IMMOASSOCIÉS
59, rue de Vaucouleurs
33800 BORDEAUX
05 56 33 35 14
BORDEAUX 33 123 693

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. Localisation du site

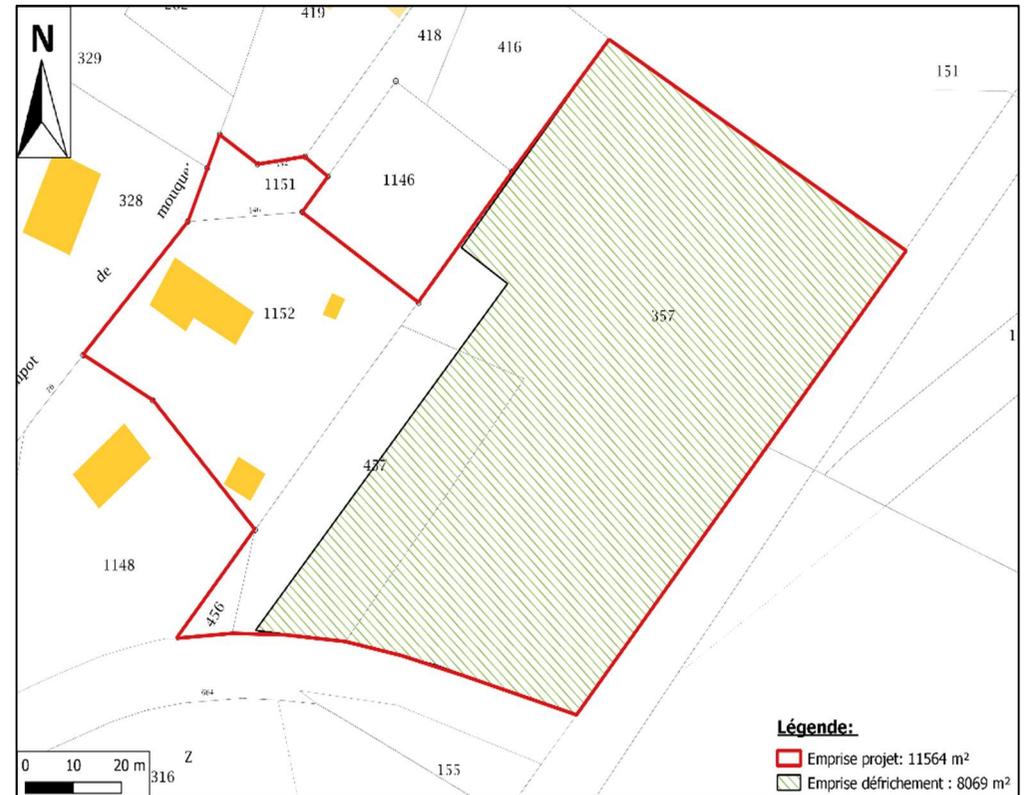
Plan de situation (carte IGN)

Echelle 1/25 000



Extrait du plan cadastral

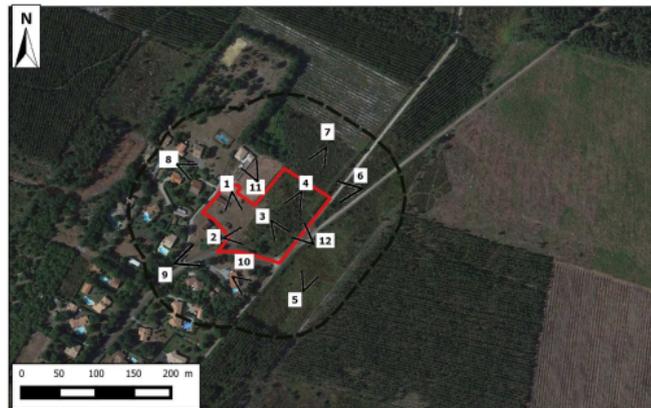
Echelle 1/2000



3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

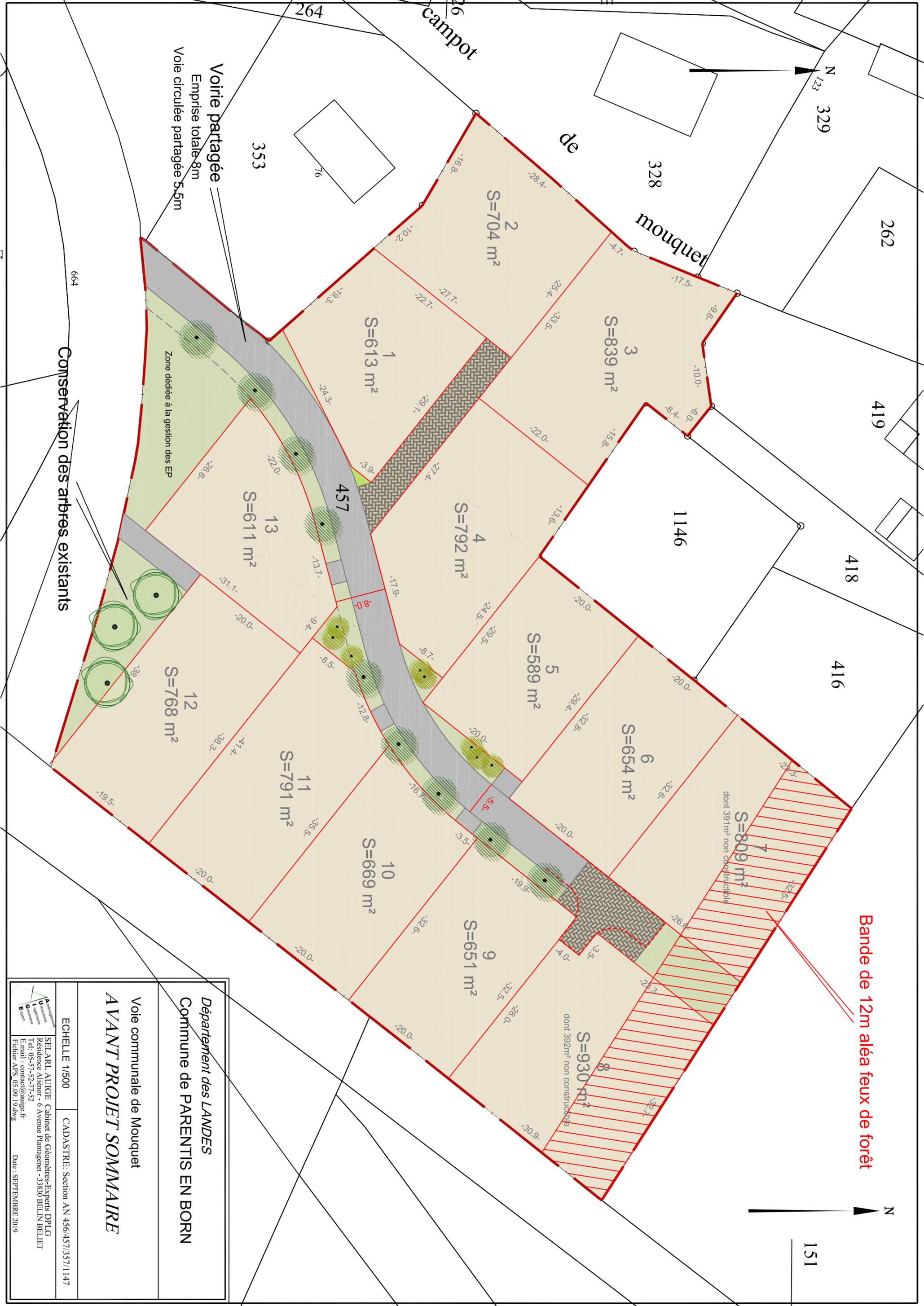
18/10/2019

SITE



ABORDS





Bande de 12m aléa feux de forêt

Zone dédiée à la gestion des EP

Conservation des arbres existants

Voirie partagée
Emprise totale 8m
Voie circulée partagée 5.5m

Département des LANDES
 Commune de PARENTIS EN BORN
 Voie communale de Mouquet
AVANT PROJET SOMMAIRE

ECHELLE 1/500 CADASTRE: Section AN 456/457/3571/1147
 SELARL AUIGE Cabinet de Géomètres-Experts DPLG
 Résidence Alléon - 6 Avenue Piantagenet - 33830 BÉLIN BELLIET
 Tel: 05-57-52-77-52
 E-mail: contact@auge.fr
 Fichier APS_05.09.19.dwg Date: SEPTEMBRE 2019



Plantations de Pins maritimes

Plantations de Pins maritimes

Maisons individuelles

Espace boisé

Maisons individuelles

Maisons individuelles

Espace boisé

Plantations de Pins maritimes

Route du Mouquet

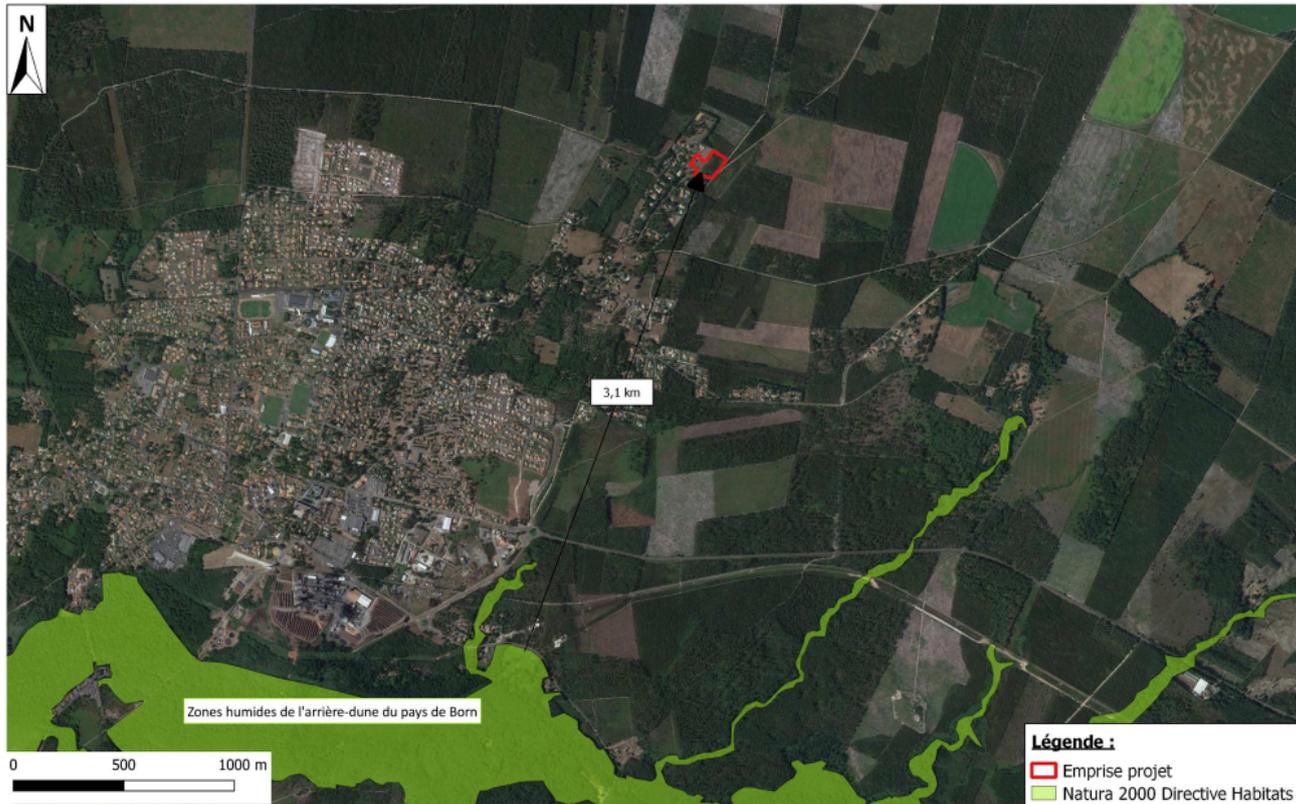
0 75 150 m



Légende :

-  Emprise projet
-  Bande de 100 m

6. Localisation du site vis à vis du réseau Natura 2000 Directive Habitat



COMMUNE DE PARENTIS-EN-BORN (40)

Route du Mouquet



Présentation du site et du projet

Aménagement d'un lotissement

Maître d'ouvrage :

IMMOASSOCIES
59 rue de Vaucouleurs
33 800 Bordeaux

Sommaire

I.	Situation et contexte du site.....	2
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2.	Plan Local d'Urbanisme	3
3.	Vue aérienne du site et de ses abords	4
II.	Rubriques concernées par le projet	5
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	6
1.	Caractérisation du milieu physique.....	6
a)	Géologie.....	6
b)	Hydrographie.....	7
c)	Prospections in situ	7
2.	Mesures d'inventaire et de protection	8
a)	Natura 2000 Directive Habitats.....	8
b)	Site inscrit	9
3.	Cartographie des habitats naturels du site	9
a.	Composition floristique	9
b.	Landes atlantiques à Erica et Ulex (CB. 31.23)	10
c.	Pelouses de parcs (CB 85.12).....	11
4.	Zones humides.....	12
a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)	12
b)	Expertise in situ	12
5.	Le risque incendie.....	13
6.	Les sites et sols pollués.....	14
7.	Captage EDCH.....	14
IV.	Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine	15
1.	Les mesures d'évitement/réduction	15
2.	Les grands principes d'aménagement.....	15
3.	L'intégration du risque incendie par l'opération.....	15
4.	Le traitement des eaux pluviales.....	16
5.	Le traitement des eaux usées.....	16

I. Situation et contexte du site

1. Localisation du site sur le territoire communal

La maîtrise d'ouvrage projette la réalisation d'un lotissement, au niveau de la route du Mouquet sur la commune de Parentis-en-Born (40).

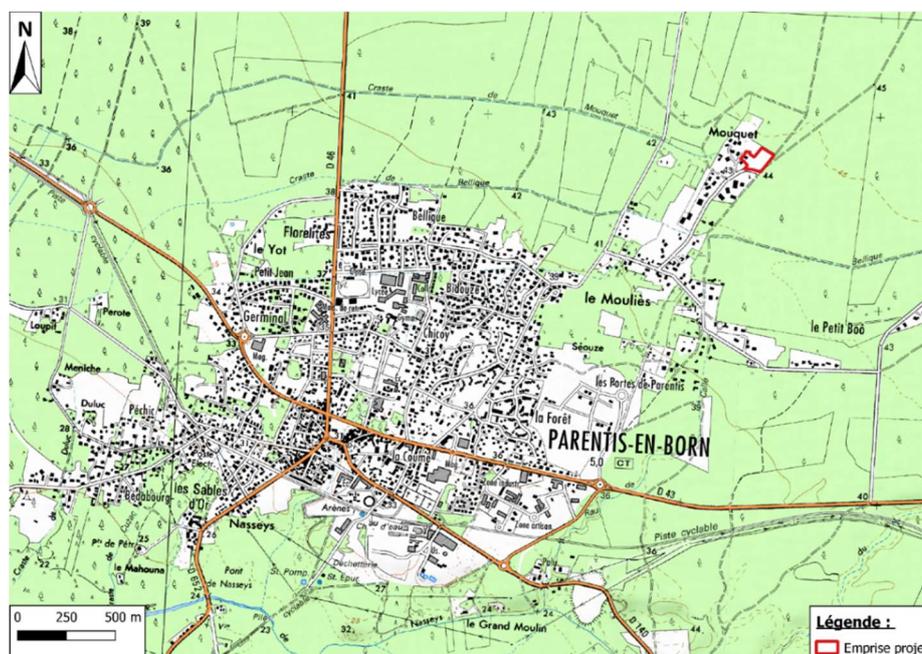


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25)

La zone d'étude de la présente demande d'examen au cas par cas est cadastrée section AN n°456, 457, 357, 1152 et 1151 du plan cadastral communal. La surface du projet est de 11 564 m², pour un défrichement de 8 069 m² concernant les parcelles n°456, 457p et 357p.

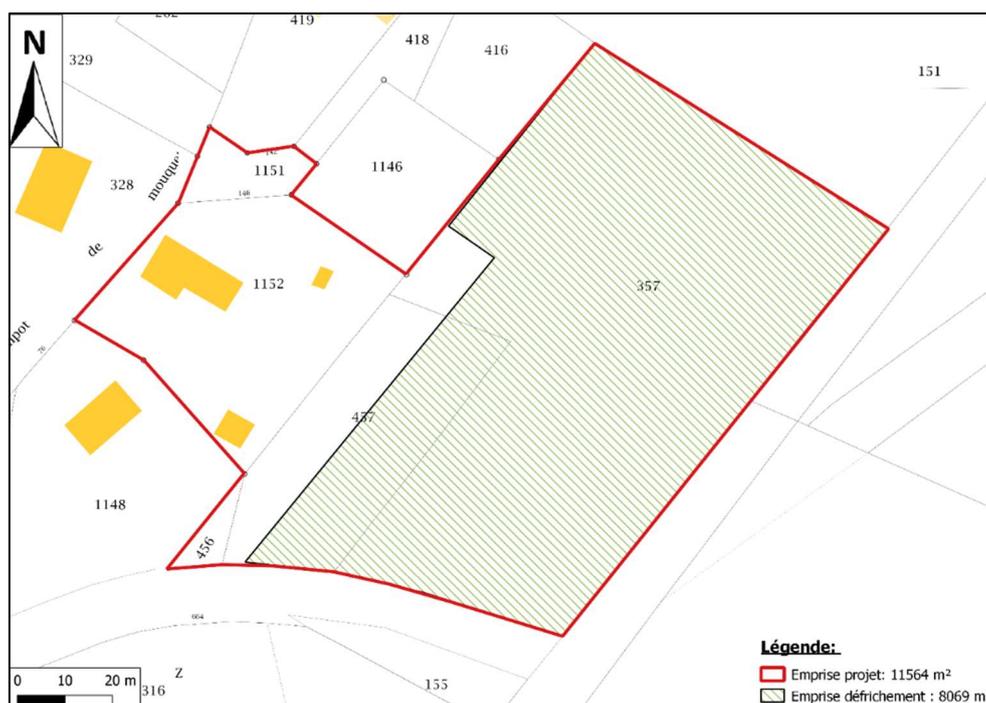


Figure 2 : Extrait du plan cadastral (Source : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

2. Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Parentis-en-Born a été approuvé le 13 novembre 2013 et modifié le 29 novembre 2018.

Le site du projet est concerné par le **zonage UCa**, qui correspond plus largement aux zones UC qui sont des zones urbaines dans lesquelles les capacités des équipements publics, existants ou en cours de réalisation, permettent d'admettre immédiatement des constructions. Par ailleurs, un secteur UCa spécifique a été créé pour gérer les extensions Nord-Est de la zone agglomérée de Parentis-en-Born, aux lieux dits « le Mouliès »- « Mouquet » et « la Burle » qui présentent une urbanisation plus lâche et moins organisée, mais toujours desservie par l'assainissement collectif.

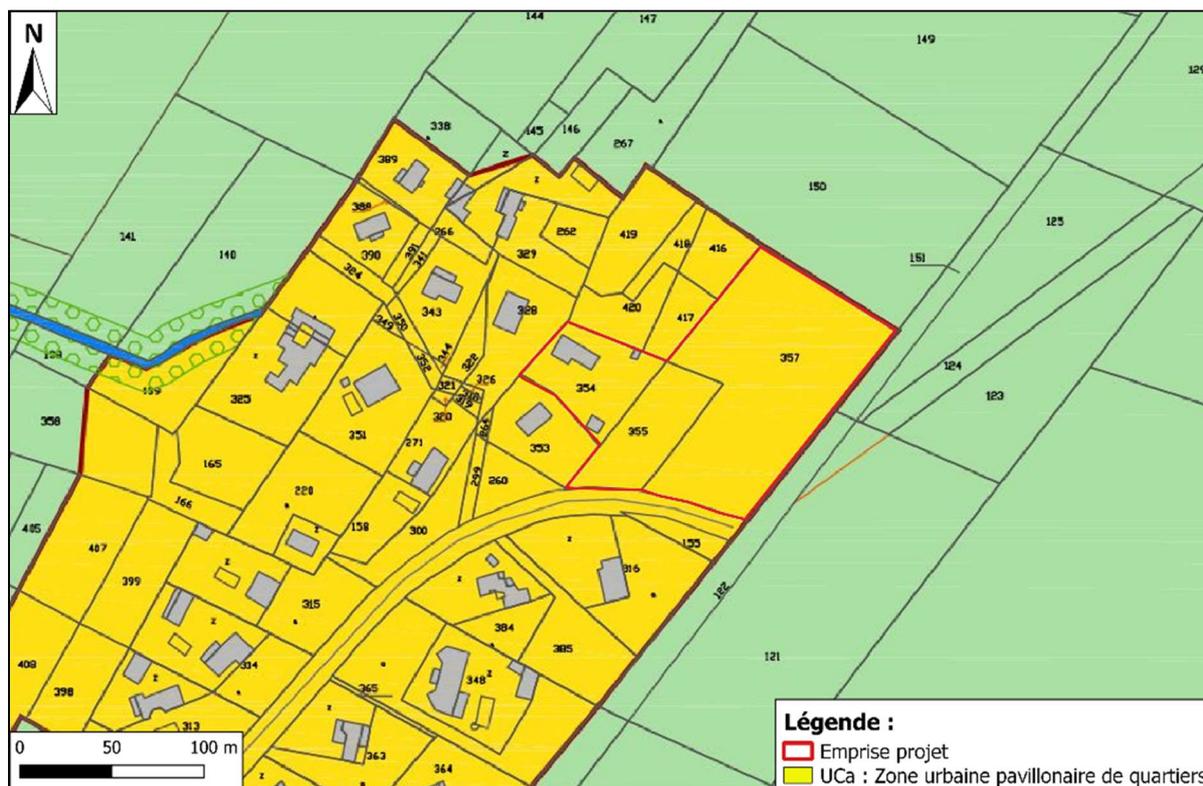


Figure 3 : Extrait du zonage du PLU de Parentis-en-Born
(Source : Mairie de Parentis-en-Born)

3. Vue aérienne du site et de ses abords

L'emprise du projet est occupée par une Lande forestière et des peuplements Erica et Ulex.

A l'Est et au Nord de la zone d'étude, on retrouve des espaces boisés et des plantations de Pins maritime. Des maisons individuelles jouxtent la zone d'étude au Sud et à l'Oues.



II. Rubriques concernées par le projet

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R.122-2 du code de l'environnement :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

L'opération est donc soumise à la procédure au cas par cas, car la surface à défricher est de 0,80 ha.

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de Biscarrosse- n°873, cette partie du territoire de la commune est recouverte par la formation **NF2** la formation de Castets composée principalement par des sables fluviatiles blanchâtres à petits granules de quartz hyalin.

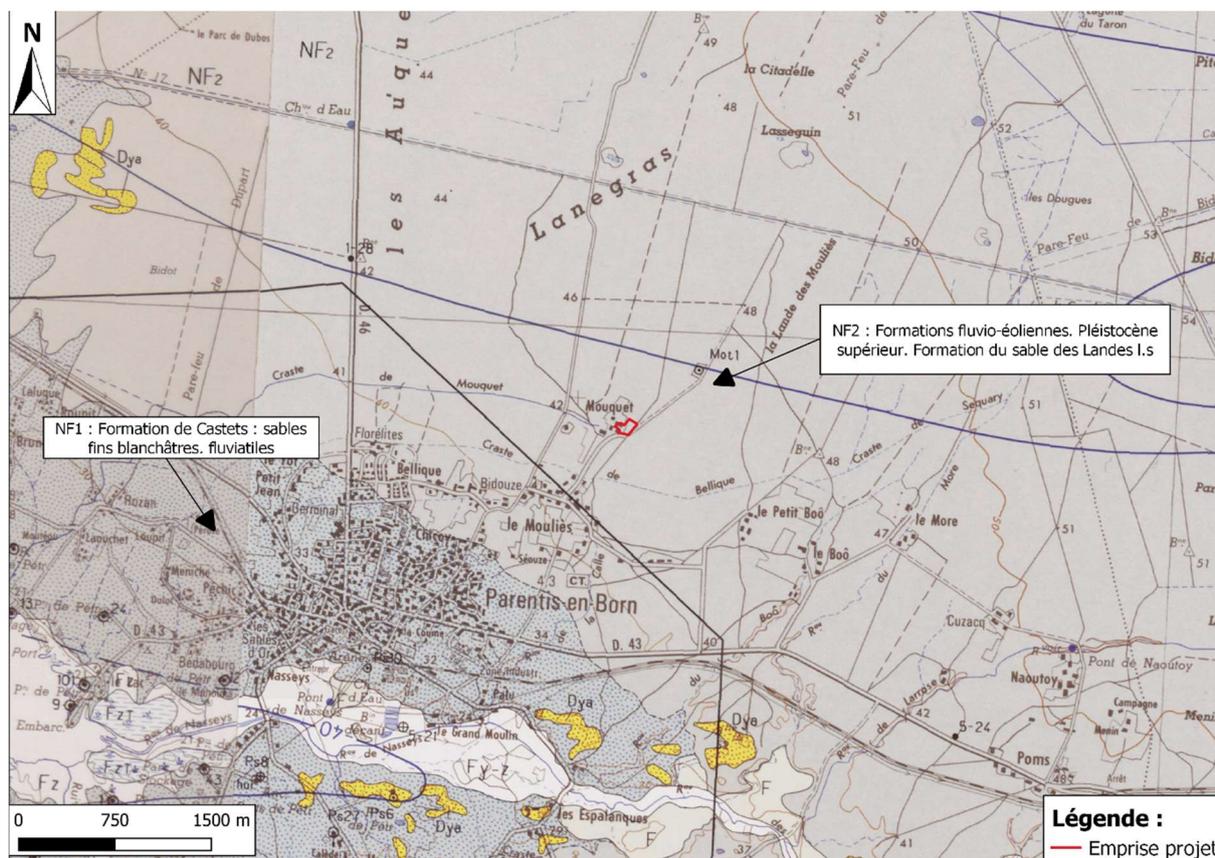


Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000
(Source : Infoterre)

b) Hydrographie

Le projet est implanté dans le bassin versant « le courant de Mimizan à l'étang de Canaux à l'étang de Biscarosse-Parentis ». Le cours d'eau « Craste de Mouquet » référencé S3100570 s'écoule à moins de 200 m, situé à l'Ouest du projet et le cours d'eau « Craste de Bellique » référencé S3--2222 s'écoulent à 350 m au Sud du site du projet.



Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude
(Source : BD Carthage, MNT Landes)

c) Prospections in situ

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain relativement plat, avec une altimétrie oscillant autour de +43,50 mNGF
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux de recouvrement constitués de sable de granulométrie fine, relayé par des niveaux d'aliôs.
Perméabilité	Matériaux dotés d'une perméabilité moyenne avec un coefficient K compris entre $2,9 \cdot 10^{-5}$ m/s et $3,1 \cdot 10^{-5}$ m/s
Niveau piézométrique de la nappe	Le 18 octobre 2019, un niveau de nappe a été mesuré à une profondeur comprise entre 0,50 et 0,55 m/TN.

2. Mesures d'inventaire et de protection

La zone d'étude, objet du projet, n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Néanmoins, des zonages existent à proximité de l'emprise du projet :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Natura 2000 Directive Habitat	Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born - FR7200714	NON - distance de séparation de 3.1 km
Site inscrit	Etang Landais Nord - SIN0000200	NON - distance de séparation de 3 km

a) Natura 2000 Directive Habitats



Figure 8 : Localisation du réseau Natura 2000 vis-à-vis du site du projet
(Source : DREAL Aquitaine)

b) Site inscrit



Figure 9 : Localisation du zonage du site inscrit vis-à-vis du projet
(Source : DREAL Aquitaine)

3. Cartographie des habitats naturels du site

La présente étude s'appuie sur des expertises de terrains réalisées lors de l'examen du 18 octobre 2019. Il s'agit d'inventorier de façon les différentes espèces floristiques, délimitées en plusieurs habitats.

a. Composition floristique

Le 18 octobre 2019, un relevé floristique a été effectué au sein de l'emprise du projet permettant l'identification de deux habitats. Le secteur est majoritairement occupé par des Landes riches en Ajoncs d'Europe (Ulex) des bords de l'Atlantique (CB 31.23).

En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement ; cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées. Les principales formations végétales identifiées sur la parcelle sont :

- Landes atlantiques à Erica et Ulex,
- Pelouses de parcs

NB : Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.



Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 18 octobre 2019
(Source : Google Satellite 2018 ; Réalisation : SARL CERAG)

b. Landes atlantiques à Erica et Ulex (CB. 31.23)

Cette formation est présente en partie Est de l'emprise du projet. Elle est composée de Landes confrontée à des peuplements d'ajoncs d'Europe, Bruyère arborescente et de callune.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	Strate arborée	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	+
Jeune Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+
	Strate arbustive	
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	1
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	+
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	4
Bruyère arborescente	<i>Erica arborea</i>	4
	Strate herbacée	
Carex espacé	<i>Carex remota</i>	3



Figure 11 : Photographie des landes Atlantiques (© SARL CERAG – 18/10/2019)

c. Pelouses de parcs (CB 85.12)

Cet habitat est présent en partie Ouest du site du projet, marqué par des coupes régulières. Il s'agit de jardins domestiques constitués d'une faune et d'une flore très mélangées et riches en espèces (pelouses, parterres de fleurs), fréquemment entrecoupés de chemins et de petites constructions.

Il est situé à proximité étroite des habitations humaines et des espaces verts urbains. Les types d'habitats les composants comportent des combinaisons de plusieurs unités de niveau 1.



Figure 12 : Photographie de pelouses (© SARL CERAG – 18/10/2019)

4. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides référencées au SAGE Etang littoraux Born et Buch.

b) Expertise in situ

- Critère végétation

Selon les prospections floristiques réalisées le 18 octobre 2019, **aucune espèce caractéristique de zone humide, annexée à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, n'a été observée sur le site d'étude.**

- Critère sol

Lors de l'examen in situ, aucune zone apparaissant comme propice au développement de zones humides n'a été observée : aucune micro-dépression n'a été identifiée, ni zone susceptible de présenter une accumulation d'eau temporaire en surface. Selon les investigations de l'étude de sol, les coupes des sondages n'ont pas mis en évidence de saturation dans la première tranche de sol [0,00-0,50 m/TN].

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les sols rencontrés au niveau du projet ne sont pas caractéristiques de sols de zones humides.

- Synthèse :

Conformément à l'article L.211-1-I-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, **le site du projet ne présente pas de zone humide selon le critère végétation ou selon le critère sol.**

5. Le risque incendie

Le risque feu de forêt est recensé sur le territoire communal, en effet, la partie Est de l'emprise du projet est cartographiée en aléa fort.

La notion d'aléa détermine la probabilité qu'un événement d'une intensité donnée se produise en un lieu donné. Le zonage de l'aléa feux de forêts est basé sur la prise en compte de plusieurs paramètres (sensibilité végétation, météorologie, relief...). La connaissance de l'aléa feux de forêts participe à l'amélioration du niveau de protection des populations et des activités déjà installées sur le territoire communal.

Ici, le projet sera donc soumis aux obligations légales de débroussaillage pour limiter le risque incendie. **Une bande de 12 m de large sera mise en place au Nord** de l'emprise du projet servant ainsi à la prévention du risque incendie. Elle est connectée au chemin rural présent en limite Est du site, lui-même relié à la route du Mouquet.

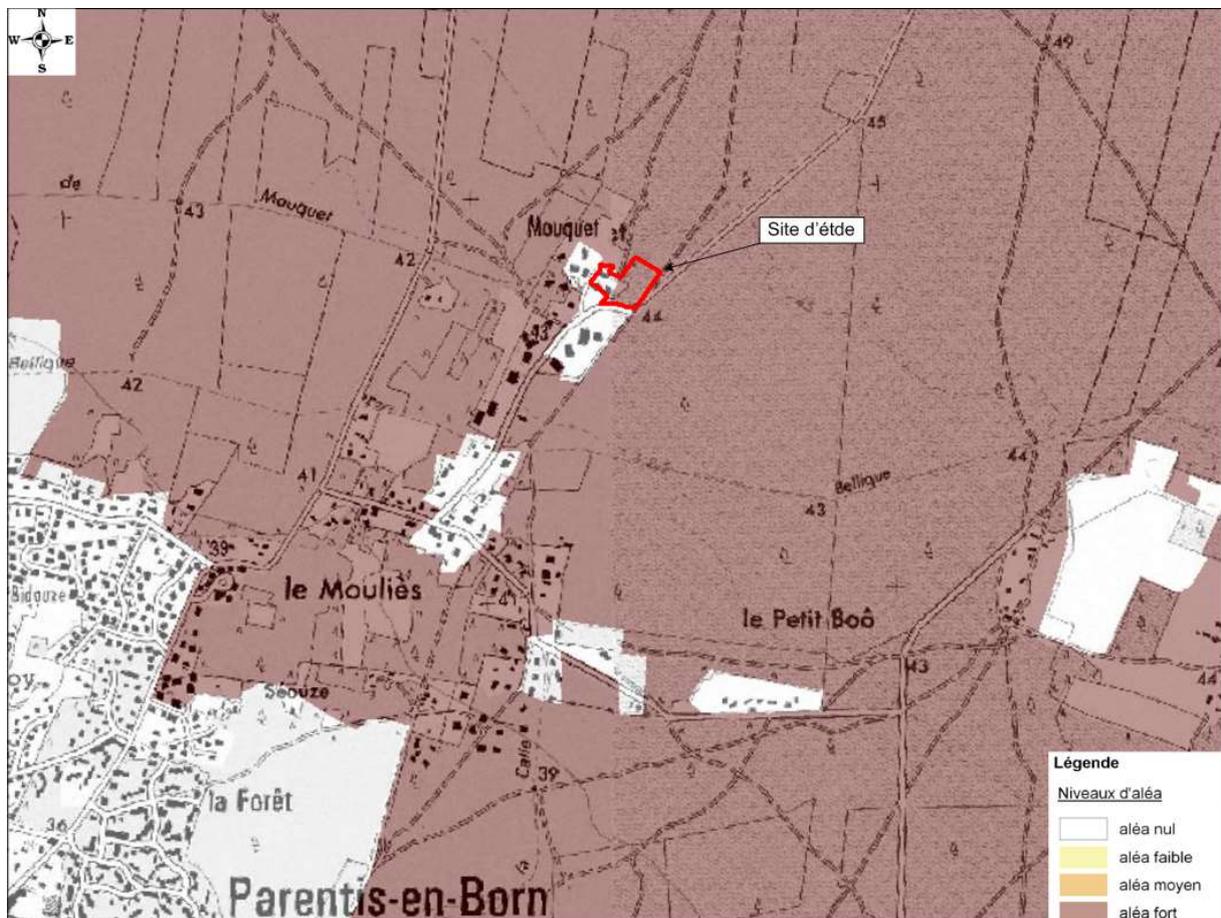


Figure 13 : Carte aléas incendie Parentis (Source : Préfecture des Landes)

6. Les sites et sols pollués

Le dépôt de pétrole VERMILION REP est situé à 2km au Sud de Parentis en Born (40), le long de la départementale 652, à environ 500 m de l'extrémité est du lac de Biscarosse et de Parentis. Cette extraction se situe à 4 km de l'emprise du projet.

L'activité principale est la séparation et le stockage de pétrole brut provenant de nombreux puits installés pour la plupart sur des plates formes lacustres. Ce site est soumis à l'application de l'article 65 b) de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié relatif à la surveillance des eaux souterraines parce qu'il présente un risque notable de pollution des eaux souterraines, étant donné ses activités actuelles (et/ou passées) et/ou de par la sensibilité ou la vulnérabilité des eaux souterraines.

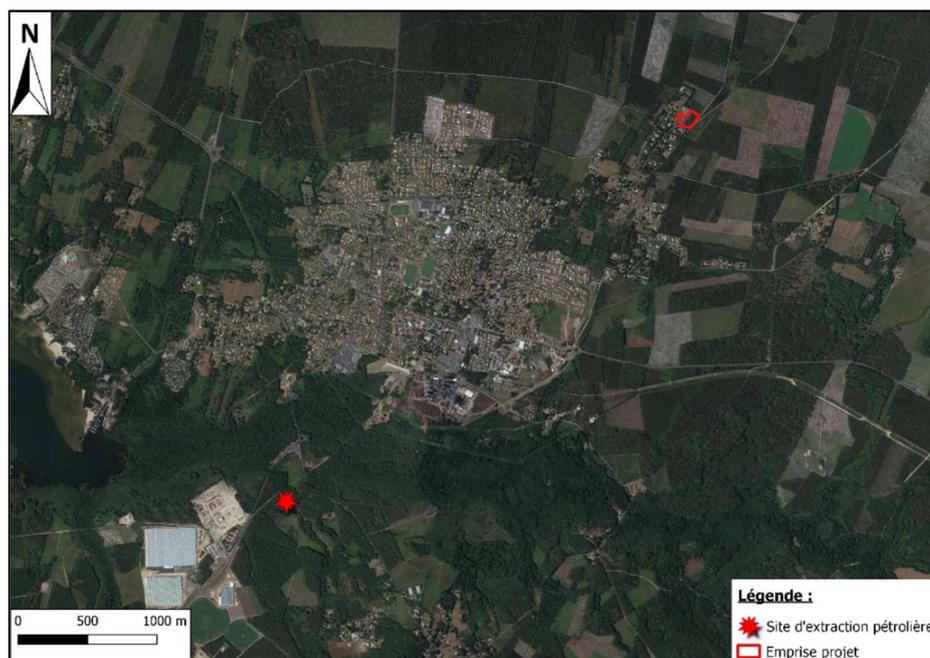


Figure 11 : Carte sites et sols pollués Parentis (Source : Infoterre)

7. Captage EDCH

Selon l'ARS 40, le projet est inclus dans un périmètre de protection éloigné. Le projet devra respecter les prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral à partir du forage PARENTIS « arènes » P.S 10 ESSO-REP. Soit, pour tout nouveau forage, le pétitionnaire devra démontrer l'absence de risque qualitatif et quantitatif sur la nappe captée.

IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

1. Les mesures d'évitement/réduction

Sur l'ensemble de la frange Nord du projet, des espaces verts seront créés et laissés libres de tout encombrement pour la défense incendie. Cette mesure permet de constituer une bande tampon de 12 m entre les zones naturelles au Nord et la limite des aménagements (lots) et d'implanter ainsi les futures maisons individuelles en recul de la forêt (mise en place d'une zone aedificandi et non aedificandi).

Aussi, à l'entrée du lotissement est prévu un espace vert commun, permettant la conservation de 3 arbres. Cette mesure permettra de préserver visuellement les futures habitations de la voirie, mais aussi de créer une zone tampon, protégeant ainsi des nuisances sonores, bien que celles-ci doivent être limitées au regard de la faible fréquentation de la route du Mouquet.

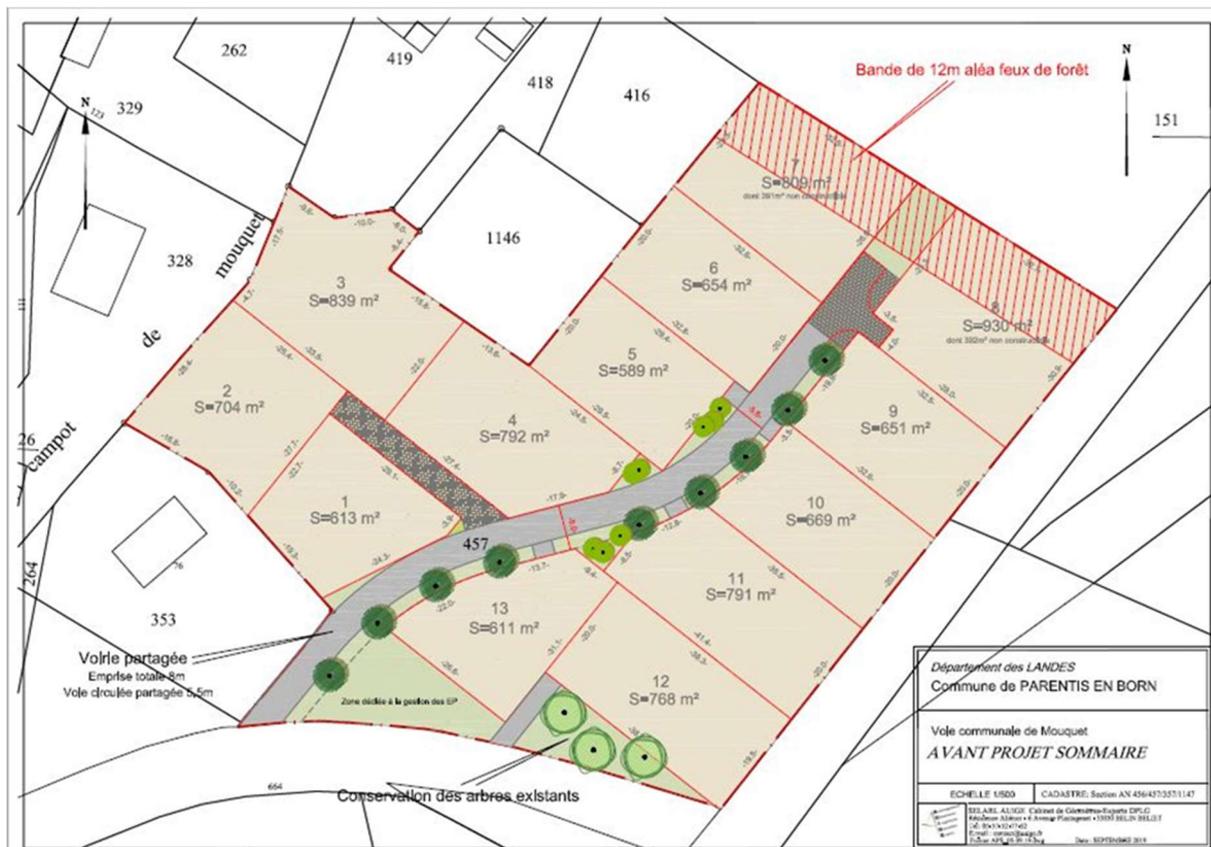
Enfin, la voirie sera accompagnée de plantations d'arbres de haute tige et d'arbustes.

2. Les grands principes d'aménagement

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement composé de 13 lots, sur une superficie générale de 11 564 m². Les lots seront desservis par une voie nouvelle avec un accès depuis la route du Mouquet, excepté le lot 12 qui aura son propre accès.

3. L'intégration du risque incendie par l'opération

Les bois et forêts du département des Landes sont réputés **particulièrement exposés** au risque incendie. Sur l'emprise de l'opération, le risque est notamment lié à la proximité des futurs lots avec les boisements adjacents au Nord. Afin de pallier cette problématique, un aménagement du projet est proposé, matérialisant une **piste périmétrale de 12 m de large**, permettant l'accès des secours pour la lutte contre l'incendie : via la route du Mouquet et un chemin rural en limite Est.



En outre, **chaque lot concerné se verra imposer des prescriptions relatives au risque incendie.** Sur les terrains d'assiette du lotissement, la totalité des parcelles devra être maintenue en état **débroussaillé.**

4. Le traitement des eaux pluviales

Etant donné la nature des matériaux de recouvrement sableux, les eaux pluviales du projet feront l'objet d'une solution compensatoire permettant une infiltration maximum équipé d'un éventuel rejet régulé vers un exutoire fonctionnel.

5. Le traitement des eaux usées

Le lotissement sera équipé d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public existant. Chaque lot sera raccordé au réseau EU commun.

La commune est équipée d'une station de traitement des Eaux usées, dont le code Sandre est 0540217V004. La capacité de la STEP est de 16 000 EH et fonctionne en 2017 selon la fiche de synthèse du SIE AG, à 65 % de sa capacité volumique et le rendement épuratoire est bon en général, supérieur ou égal à 92% pour les paramètres DCO, DBO5, MES, NGL et NTK.

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25)	2
Figure 2 : Extrait du plan cadastral (Source : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)	2
Figure 3 : Extrait du zonage du PLU de Parentis-en-Born	3
Figure 4 : Plan des abords de la zone d'étude	4
Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »	5
Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000	6
Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude	7
Figure 8 : Localisation du réseau Natura 2000 vis-à-vis du site du projet	8
Figure 9 : Localisation du zonage du site inscrit vis-à-vis du projet	9
Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 18 octobre 2019	10
Figure 11 : Photographie des landes Atlantiques (© SARL CERAG – 18/10/2019)	11
Figure 12 : Photographie de pelouses (© SARL CERAG – 18/10/2019)	11
Figure 13 : Carte aléas incendie Parentis (Source : Préfecture des Landes)	13
Figure 14 : APS du projet d'aménagement (Source : AUIGE)	16